

BUREAUX: RUE NAIN, 4

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. Six mois, 23 fr. Un an, 41 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRES-GÉRANTS: M. REBOUX. ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, au bureau du journal, rue Nain, 4; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez MM. Gavas, Lafitte, Bultet et Cie, place de la Bourse; à Bruxelles, chez J.-B. Pardon et Fils, 26, chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 05, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 45, 7 33, 8 39, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 28, 5 38, 6 13, 10 22, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 05, 5 29, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 18, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 34, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 03, 9 30.

ROUBAIX, 14 JUIN 1874

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Versailles, samedi, 13 juin 1874. La séance d'hier nous a offert un spectacle médiocrement édifiant. Nous avons vu les trois groupes de la gauche se coaliser contre un ministre afin de le renverser d'abord et ensuite pour donner son portefeuille à un des chefs du centre gauche. Grâce à la ferme attitude de la droite, cette intrigue n'a pas réussi. Mais ce n'est pas le seul résultat qu'on obtient les énergiques efforts de nos amis. A un certain moment, le centre droit était sur le point de céder aux sollicitations du centre gauche et s'associer à ses tentatives. M. de Goulard avait déjà accepté la tâche de prendre la parole, et il se préparait à donner le signal d'une levée de bouillottes contre M. de Fourtou, lorsqu'on lui a fait comprendre combien une pareille démarche était en désaccord avec son passé et peu conforme à sa dignité. Revenu à de meilleures idées, M. de Goulard a pris congé de ses récents alliés et a laissé le centre gauche endosser seul la responsabilité d'un débat qui devait tourner à la confusion de ce groupe. Un des principaux chefs du centre droit, d'abord mêlé à cette campagne, M. le duc Pasquier, a suivi M. de Goulard et a voté avec la droite. Ainsi s'est dissoute elle-même une coalition sur laquelle le centre gauche comptait pour s'emparer dès le soir même des principaux portefeuilles du ministère actuel. Le centre droit persévérera-t-il dans cette attitude? Continuera-t-il de résister aux instances du centre gauche? L'avenir nous le dira. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le centre gauche va recourir à tous les moyens désagréables possibles pour conquérir MM. d'Audiffret, de Goulard, d'Haussonville, et leurs amis. On dit même que M. Casimir Périer doit lire aujourd'hui même à la tribune le programme de son groupe, et on ajoute qu'il fondera de très grandes espérances sur ce manifeste pour constituer une majorité dont le centre gauche serait le pivot. Mais au moment où je vous écris, le bruit s'accroît que l'incident aura lieu que lundi prochain. D'ici là, le centre droit aura le temps de faire des réflexions. MM. Raudot et de Larcy ont soutenu hier des amendements que nous avons eu le regret de voir repousser. L'amendement de M. Raudot portait que le père de famille aurait droit à un double suffrage. Depuis très-longtemps tous les publicistes de l'école catholique sollicitent et préconisent cette réforme, que l'on considère unanimement comme destinée à reconstituer sur de fortes bases l'autorité paternelle. Mais la majorité des membres du centre droit n'a pas été de l'avis de la droite et grâce à cette défection, l'amendement de M. Raudot a subi un regrettable échec. Malgré cet insuccès, les membres de la droite ne veulent pas abandonner l'idée dont l'honorable député de l'Yonne s'est fait le champion, et lors de la troisième lecture ils reviendront à la charge pour obtenir un vote favorable. Que leur faut-il, en effet, pour triompher? Un écart de 23 ou de 24 voix à peine. Si les députés qui se sont abstenus hier prennent part au scrutin, la cause du père de famille est gagnée. Nous en dirons de même de l'amendement de M. de Larcy. La motion de l'honorable député du Gard avait pour but d'accorder à chaque citoyen français le droit de voter dans toutes les communes où il posséderait une parcelle de terrain.

Ainsi se trouverait assurée la représentation des intérêts. Les mêmes déflections ont fait repousser la motion de M. de Larcy. Espérons que lors du prochain débat, le centre droit tiendra mieux compte des intérêts conservateurs et leur accordera la satisfaction légitime que réclame la paix sociale.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. DE GOULARD, V. CÉ-PRÉSIDENT.

Séance du samedi 13 juin 1874.

La séance est ouverte à 2 heures 30. Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté. Le général de Cissey, vice-président du conseil, dépose un projet de loi ayant pour but de réglementer le passage du pied de paix au pied de guerre. Ce projet est renvoyé d'urgence à la commission de l'armée. M. Houssard demande au ministre de la guerre si l'appel de la deuxième partie du contingent ne pourrait pas, cette année, être ajourné du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, dans l'intérêt de l'agriculture. M. Grivart, ministre de l'agriculture, répond au nom du ministre de la guerre, que l'Assemblée peut seule trancher cette question en modifiant sa décision antérieure concernant la présence sous les drapeaux. M. le général Guillemot monte à la tribune, mais le président lui refuse la parole, en disant que nul n'a le droit de répondre à un ministre lorsqu'il s'agit d'une simple question. M. Millaud dépose une proposition ayant pour objet la levée de l'état de siège dans le département du Rhône. M. Oscar de Lafayette dépose une proposition identique, concernant le département de Seine-et-Marne. Un projet de loi portant ouverture au ministre des travaux publics de plusieurs crédits supplémentaires sur l'exercice 1874 est adopté sans débat, à l'unanimité de 635 votants. L'Assemblée passe à la deuxième délibération sur la proposition Tirard tendant à autoriser la fabrication à tous titres des objets d'or et d'argent destinés à l'exportation. M. Teisserenc de Bort combat le projet comme encourageant la fraude et pouvant compromettre une des branches les plus florissantes de l'industrie française. M. Tirard défend sa proposition. L'orateur allègue l'impossibilité dans laquelle se trouve notre industrie de lutter contre la concurrence étrangère et surtout allemande. Il ajoute que le poinçon n'est pas une garantie et n'a qu'une valeur purement fiscale. M. Grivart, ministre de l'agriculture et du commerce, combat la proposition, comme devant avoir pour effet de priver le Trésor d'une recette importante, et déclare ne pas redouter pour la bijouterie française la concurrence de l'industrie étrangère. Le ministre constate que, depuis 1830, le chiffre de nos exportations de bijouterie n'a fait que grandir. M. Grivart conclut à la non-adoption d'une réforme qu'il considère comme téméraire. La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 6 heures.

Voici le texte de l'arrêté pris par le gouverneur de Paris contre le Pays: Paris, le 12 juin 1874.

Le général gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1^{re} division militaire.

Attendu que le journal le Pays, dans ses numéros des 11 et 12 juin courant, se livre à de véritables excitations à la haine des citoyens les uns contre les autres, et à des provocations au désordre;

Sur l'avis du conseil des ministres, en vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège;

Arrête: Art. 1^{er}. La publication du journal le Pays est interdite pendant quinze jours à partir du douze juin courant jusqu'au vingt-six juin inclusivement.

Art. 2. M. le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le douze juin mil huit cent soixante-quatorze.

Le général gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1^{re} division militaire, Signé: DE LADMIRAULT.

Vu pour l'exécution: Le préfet de police L. RENAULT.

Les arrêtés pris contre le Rappel et le XIX^{me} Siècle s'appuient sur des considérations analogues.

Le maréchal Elio, ministre de la guerre de Don Carlos, vient d'arriver à Paris, où il doit rester quelques jours.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple qui a eu lieu dans la séance d'avant-hier, tous les députés du Nord ont voté pour, à l'exception de MM. Corne, Deregacourt, de Marcère, Roger et Testelin, qui ont voté contre.

Nous avons déjà dit qu'à l'occasion de l'arrivée à Lille, lundi dernier, de S. Em. le cardinal-archevêque de Cambrai, les autorités civiles et militaires se disposaient à lui rendre les honneurs que la loi a prescrits et réglés pour les réceptions officielles des cardinaux, mais que Son Eminence a fait savoir que son désir était d'arriver dans la ville incognito, et de déléguer tous les honneurs qui lui étaient dus à N.-D.-de-la-Treille, le jour de son couronnement.

La Semaine religieuse ajoute que Son Eminence était vêtue d'une soutane noire. Les cardinaux de Rome, a-t-elle dit, ont quitté la pourpre cardinale du jour où a commencé la captivité de Pie IX, pour revêtir la robe des grands jours de deuil.

Dès le mardi matin, Monseigneur a commencé ses visites; et chaque jour il donne, dans une ou plusieurs des paroisses ou communautés de Lille, le sacrement de Confirmation.

Par une circulaire en date du 8 juin, M. le préfet du Nord vient de prescrire à MM. les sous-préfets et maires du département d'adresser à la préfecture, avant le 25 juin courant, les tableaux de recensement de l'armée territoriale.

M. le préfet recommande non-seulement l'état nominatif des hommes inscrits, mais encore la mention, dans une colonne spéciale, de l'arme dans laquelle aurait déjà servi chaque inscrit, ainsi que la durée du service (infanterie, génie, artillerie, cavalerie, mobile, garde mobilisée, armée de mer, etc., etc.) Les signalements devront être joints, ainsi qu'un relevé numérique.

Dans le but de créer, pour les sociétés de tir, de nouvelles conditions de développement et de prospérité, le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir son département livrerait, à celles de ses sociétés qui en feraient la demande, des cartouches modèle 1866 (pour chassepo), dont la fabrication n'entre pas dans le domaine de l'industrie privée. La circulaire indique le prix des cartouches.

Les sociétés de tir devront s'adresser directement au ministère de la guerre. Mgr Capel, dont la parole éloquentes et apostoliques attire toujours un grand nombre d'auditeurs, non-seulement catholiques, mais encore protestants, et contribue si puissamment au mouvement catholique en Angleterre, prêchera en anglais à Lille, le dimanche 21. Nous indiquerons plus tard l'heure et l'égise où se fera entendre le plus renommé des prédicateurs anglais, le recteur désigné de la naissante Université catholique de Londres.

M. Lancelle, curé-doyen de Templeuve depuis 1847, vient de mourir à l'âge de soixante-huit ans.

Conseil municipal de Roubaix Suite de la séance du 14 mars 1874. Boulevard reliant Roubaix et Tourcoing (Suite)

Dans la séance du 21 juillet 1866, le rapporteur fait l'historique de la question; il dit qu'on a laissé indéterminé le tracé de la rue partant du pont, parce que Tourcoing manifestait l'intention d'établir un boulevard partant du champ des Nonnes; le point d'arrivée exigerait une rue à travers les terrains De-la-dalle, et, par conséquent, un nouveau pont; il pense qu'il y a de nouvelles instances à faire auprès de Tourcoing pour décider un tracé afin de pouvoir arrêter définitivement celui de la rue Saint-Vincent de Paul (rue de Lorraine). Le 7 novembre 1867, un certain nombre d'habitants de la ville et du Fresnoy adressaient à l'administration municipale une pétition par laquelle ils établissent que la Compagnie du Nord avait sollicité la suppression du passage à niveau, ils réclamaient l'établissement d'une passerelle en faisant observer que lors de l'enquête ouverte pour l'agrandissement de la gare, la commission d'enquête, ne prévoyant pas l'extension du quartier du Fresnoy, s'était montrée peu exigeante. Le Conseil municipal donnait son avis favorable dans sa séance du 16 novembre suivant.

Ainsi, dès 1866, et aussitôt après sa construction, le pont était reconnu insuffisant; on demandait une passerelle pour y suppléer, et l'on prévoyait qu'il allait devenir indispensable d'en créer un nouveau

du temps. M. Dormier resta quelques instants rêveur, le coude sur la table et la tête dans sa main.

Cet homme, dit-il, en s'arrachant à ses réflexions, est un méritable qui ne mérite aucune pitié. Le sort de Madeleine seul doit nous toucher.

Puis après une nouvelle pause; Habillez-vous, docteur, et allons nous mêler à la fête. Les rumeurs que nous entendons et ce soleil radieux nous y invitent.

III. — LA PEINE DU TALION. C'était l'époque de la St-Jean, fête patronale de Lannion. Alors, comme aujourd'hui, cette solennité amenait dans la ville une affluence considérable.

Dans tous les bourgs voisins, on l'attendait impatiemment, on s'y préparait longtemps d'avance. Une visite au chef-lieu d'arrondissement n'est pas chose indifférente pour des gens attachés toute l'année à l'océan de leur cabine: c'est l'occasion d'établir ses plus beaux atours, d'oublier dans une journée de plaisirs plus bruyants que délicats, les rudes labeurs de la maison.

Avant midi, les rues tortueuses et abruptes de Lannion étaient sillonnées par des groupes d'hommes et de femmes; on voyait le marin avec son chapeau de toile cirée, sa veste courte; les cultivateurs avec leurs larges feutres, leurs longs cheveux, leur habit et leur gilet brodés, leur braie bouffante et la main armée d'un lourd pan-bras. Les femmes, par là coquettes de leur cos-

ture aux couleurs éclatantes et variées, leur tournure dégagée et leurs regards peu timides, semblaient justifier le proverbe irrévérencieux que les pays voisins leur avaient appliqué.

Le cidre et l'hydromel coulaient à flots dans tous les cabarets, et, à voir la figure animée de quelques paysans, on pouvait supposer que la journée ne passerait pas à la glorification pacifique de Saint-Jean.

Mais c'était surtout le long des quais que la ville s'était mise en frais: une estrade était dressée sous les arbres, c'était de là que les sons criards et monotones du binion devaient stimuler la danse bien aimée des paysans bas Bretons.

Au bord de l'eau, se dressait le tronç d'un jeune sapin autour duquel on avait attaché, depuis la base jusqu'au sommet, des genêts, des ajoncs, toutes sortes de matières combustibles. C'était l'arbre de mai qui, après avoir été solennellement béni par le clergé, devait être livré aux flammes, tandis que les fidèles exécuteraient alentour de bruyantes farandoles.

Un peu plus loin, un mât de cocagne offrait à la convoitise des polissons des mouchoirs, de coton, et une mauvaise montre d'argent.

Une corde tendue entre deux arbres était destinée à recevoir un malheureux canard, contre lequel devaient s'escrimer les jeunes gens en marchant vers lui les yeux bandés et un sabre en main; ce spectacle barbare était alors

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 15 JUIN 1874.

— 12 —

LE

RÉCIF DES TRIAGOS

II. — L'OFFICIER DE MARINE

Je voyais souvent M. de Tréhoret dont la fortune est la plus brillante de toute la ville; il l'avait commencée comme corsaire sous l'Empire, et l'avait aussi accrue en allant chercher sur le marché anglais les produits qui nous manquaient; il avait le langage et les habitudes d'un loup de mer et professait pour tout ce qui était étranger, à la marine un dédain mal dissimulé.

Il connaissait M. de la Roncerais; je lui parlai un jour de la situation gênée dans laquelle celui-ci se trouvait.

C'est un indignité, répondit-il, que les services d'un homme aussi distingué aient été à ce point méconnus. L'Etat ne sait point récompenser le mérite. Dites à votre ami que s'il consent à déposer les épaulettes je pourrai lui offrir une position autrement avantageuse que celle qu'il occupe; je donnerai de nouveaux développements à mes affaires, et à nous deux, nous obtiendrons des résultats magnifiques.

Lorsque M. de la Roncerais se trouva avec le vieux marin, il déploya une habileté dont je fus surpris; je vis qu'il

savait, quand il le voulait, pratiquer cette diplomatie qui consiste à régler ses paroles et sa conduite sur les goûts et les idées de ceux qu'il s'agit de gagner. M. Tréhoret fut bientôt captivé; sa fille était bien près de l'être aussi.

Malgré sa magnifique fortune, et quoiqu'elle ne fut pas laide, Mlle Tréhoret avait atteint l'âge où l'on paraît menacé de coiffer sainte Catherine. Ce célibat prolongé s'expliquait par des prétentions difficiles à satisfaire, et par quelques inconséquences dont la malignité et la jalousie avaient calomnieusement grossi la portée. Le nom sonore de M. de la Roncerais, le prestige de ses épaulettes faisaient un contre-poids suffisant à sa pauvreté. Les bizarreries qu'on lui connaissait pouvaient être une objection. Mais le mystère ne laisse pas que de flatter l'amour-propre des femmes, et elles ne sont pas fâchées d'avoir à faire à une nature un peu rebelle, pour avoir le mérite de la dompter. Pour une personne comme Mlle Tréhoret, quand le cœur n'est pas subjugué, l'orgueil parle bien haut, il est habile à trouver des arguments et à réfuter les objections.

Un jour, M. Tréhoret m'accosta dans la rue et me dit: J'ai l'habitude de procéder rondement. M. de la Roncerais ne déplaît pas à ma fille, je ne serai pas fâché de l'avoir pour gendre, voulez-vous lui parler?

Cette commission me souriait médiocrement, l'officier l'accueillit sans

surprise, il y était préparé; une sorte d'apaisement, que je m'explique aujourd'hui, s'était opéré dans son esprit. Il était assis dans la place que vous occupez, une bouteille de rhum était entre nous deux. Il parla des appréhensions qu'inspire le mariage à un homme de son âge, de la perte de son indépendance, de la disproportion de fortune, de temps en temps il s'interrompait pour me dire: Docteur, versez-moi un verre de rhum.

Son visage s'anima, sa voix était heurtée, saccadée; en soulevant des objections, il sollicitait un encouragement; mais si j'avais été souvent porté à le plaindre, en l'entendant trahir les calculs de son égoïsme et de sa cupidité je me sentais pris de dégoût, je l'écoutais froidement pendant qu'un marle sautillait de branche en branche sur le sorbier de la cour et sifflait d'un air moqueur.

L'officier apporta dans les préliminaires ce savoir faire qui se concilie très-bien avec les écarts d'une imagination malade, et j'appris quelques jours après qu'on s'occupait des formalités légales.

Il lui fallut cependant se résigner à un ajournement. Il reçut l'ordre de partir immédiatement à l'occasion de la guerre d'Espagne. Mais ce ne fut pas pour longtemps. La prise de Cadix suspendit les opérations et l'Orion put regagner Brest bientôt après. Vous voyez que M. de la Roncerais n'a pas perdu

du temps. M. Dormier resta quelques instants rêveur, le coude sur la table et la tête dans sa main.

Cet homme, dit-il, en s'arrachant à ses réflexions, est un méritable qui ne mérite aucune pitié. Le sort de Madeleine seul doit nous toucher.

Puis après une nouvelle pause; Habillez-vous, docteur, et allons nous mêler à la fête. Les rumeurs que nous entendons et ce soleil radieux nous y invitent.

III. — LA PEINE DU TALION. C'était l'époque de la St-Jean, fête patronale de Lannion. Alors, comme aujourd'hui, cette solennité amenait dans la ville une affluence considérable.

Dans tous les bourgs voisins, on l'attendait impatiemment, on s'y préparait longtemps d'avance. Une visite au chef-lieu d'arrondissement n'est pas chose indifférente pour des gens attachés toute l'année à l'océan de leur cabine: c'est l'occasion d'établir ses plus beaux atours, d'oublier dans une journée de plaisirs plus bruyants que délicats, les rudes labeurs de la maison.

Avant midi, les rues tortueuses et abruptes de Lannion étaient sillonnées par des groupes d'hommes et de femmes; on voyait le marin avec son chapeau de toile cirée, sa veste courte; les cultivateurs avec leurs larges feutres, leurs longs cheveux, leur habit et leur gilet brodés, leur braie bouffante et la main armée d'un lourd pan-bras. Les femmes, par là coquettes de leur cos-

ture aux couleurs éclatantes et variées, leur tournure dégagée et leurs regards peu timides, semblaient justifier le proverbe irrévérencieux que les pays voisins leur avaient appliqué.

Le cidre et l'hydromel coulaient à flots dans tous les cabarets, et, à voir la figure animée de quelques paysans, on pouvait supposer que la journée ne passerait pas à la glorification pacifique de Saint-Jean.

Mais c'était surtout le long des quais que la ville s'était mise en frais: une estrade était dressée sous les arbres, c'était de là que les sons criards et monotones du binion devaient stimuler la danse bien aimée des paysans bas Bretons.

Au bord de l'eau, se dressait le tronç d'un jeune sapin autour duquel on avait attaché, depuis la base jusqu'au sommet, des genêts, des ajoncs, toutes sortes de matières combustibles. C'était l'arbre de mai qui, après avoir été solennellement béni par le clergé, devait être livré aux flammes, tandis que les fidèles exécuteraient alentour de bruyantes farandoles.

Un peu plus loin, un mât de cocagne offrait à la convoitise des polissons des mouchoirs, de coton, et une mauvaise montre d'argent.

Une corde tendue entre deux arbres était destinée à recevoir un malheureux canard, contre lequel devaient s'escrimer les jeunes gens en marchant vers lui les yeux bandés et un sabre en main; ce spectacle barbare était alors